



Bulletin d'Information aux Parents sur la Maternelle Maintenon

RAPPEL DES CHIFFRES

La maternelle Maintenon, située rue Taillade depuis septembre 2013, accueille 261 élèves.

Directrice : Mme Laurence Chauvat

Nombre d'enseignants : 12 dont 2 à temps partiel

Une ATSEM est présente dans les classes de petite section en permanence afin d'aider les institutrices dans leurs tâches quotidiennes.

Une ATSEM est présente dans les classes de moyenne section 45 minutes afin d'aider les instituteurs dans leurs tâches quotidiennes.

Le centre de Loisirs accueille les enfants « avant l'école », les mercredis et « après l'école ».

Responsable : Charline GIROIRD

Le centre de loisirs se partage dans 2 locaux distincts : l'école et 4 salles de préfabriqués dont deux sont consacrés aux petites sections, les deux autres sont occupées avec les moyennes et grandes sections.

Les animateurs utilisent le réfectoire de l'école pour le goûter et des salles de motricité de l'école pour les activités physiques. Les salles des préfabriqués sont utilisées pour les travaux manuels et artistiques.

LA COOPERATIVE

L'appel aux dons se fait 2 fois dans l'année. En septembre 2013, le solde de la coopérative était de 1 500€. Le premier appel de dons a permis de récolter **4 000 €**.

La coopérative permet de participer aux projets de l'école : **sorties, exposition, spectacles culturels, etc., et d'acquérir des fournitures.**



PROBLEMES RENCONTRES ET SUIVIS

Insécurité des lieux :

La sécurité comporte de nombreuses failles dans l'ensemble des lieux :

- La multiplicité des bâtiments recevant du public différent -la loge de la gardienne avec des logements et des bureaux du service jeunesse, le centre de loisirs, deux associations pour les jeunes au-dessus du centre de loisirs (arrivées tout juste l'an dernier) et au fond, l'école maternelle.
- les 3 accès possibles de l'école : l'entrée principale rue Taillade, l'entrée rue Desmont Dupont, l'entrée et la sortie du parking.

Cela entraîne donc de nombreuses allées et venues de personnes extérieures qui ne veillent pas toujours à la bonne fermeture des portes et grilles ; donc une possibilité d'intrusion facilitée dans l'école.

A la demande des représentants des parents d'élèves, une réunion a été réalisée avec la maire adjointe Mme Fristch le 21 novembre afin d'évoquer les problèmes d'insécurité des lieux autant pour l'école que pour le centre de loisirs.

Dans un premier temps, des premières mesures rapides mises en œuvre pour renforcer la sécurité des enfants fréquentant l'école et le centre de loisirs

- 3 carillons vont être installés dans l'école pendant les vacances scolaires. Ces carillons vont permettre un contrôle de l'ouverture des portes de l'école par la directrice. (un carillon dans le bureau de la directrice, un au niveau 1, un près de la cantine)

- la porte, proche de l'entrée de l'école et donnant accès au parking, va être condamnée

- il a été rappelé à la direction de la jeunesse qui occupe le site taillade les mesures de vigilance à observer compte tenu du fait de la présence d'une école maternelle sur le site.

- il a été rappelé à la direction de la jeunesse qui occupe le site taillade les mesures de comportements (par exemple: cigarettes au dessus du centre de loisirs, ouverture et fermeture des grilles) à observer compte tenu du fait de la présence d'une école maternelle sur le site.

Enfin, nous sommes toujours dans l'attente de réponses de la mairie et de solutions pérennes pour garantir la sécurité et le bien être des enfants fréquentant l'école et le centre de loisirs (notamment: budgétisation d'une fermeture des portes de l'école (nouvelle porte de l'école?, grooms ?).



Union des Parents Indépendants de Colombes



Amiante :

Concernant l'amiante, les représentants des parents d'élèves ont rencontré les services techniques de la mairie, (représenté par Mr Besson), en présence notamment de Mme Chauvat et de la conseillère municipale Mme Choquet afin de consulter le DPA.

M. Buisson a présente le dernier diagnostic établi en 2010 avant le début des travaux pour l'installation de l'école maternelle Victor Hugo. Toutes les parties et installations contenant de l'amiante ont été désamiantées. **En l'état actuel, les lieux ne représentent pas de danger.**

Projet d'école :

L'école a fait une demande auprès de la mairie pour un projet **de fresque** et de **chorale**. Celui-ci a été refusé par la mairie, suite est refusé de par un **dysfonctionnement de procédure de la part de la mairie**. Il n'y aura donc pas d'intervenant extérieur pour ce projet.

Toutefois, l'école souhaite mettre en place une chorale en juin 2014. Mme Chauvat étudie le lieu (soit dans la cour de l'école soit dans celle du centre aéré qui est protégée en cas de pluie en juin).

Centre de loisirs

Les parents d'élèves proposent de déplacer le centre de loisirs dans les locaux de l'école pour une meilleure sécurité et organisation.

Une étude de scénario du déplacement du centre de loisirs dans les locaux de l'école va être lancée par la mairie : état des lieux (place, agencement avec utilisation de la cantine, comme Rue des Glycines), conséquences en terme d'organisation notamment d'un tel déplacement. Les préfabriqués pourraient être utilisés pour des activités à thème (surtout dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires), réflexions avec les parties prenantes, planning de déménagement.

Par ailleurs, toutes les demandes de travaux (insonorisation des préfabriqués, installation d'un toilette supplémentaire) ont été refusées par la mairie.

Les représentants des parents d'élèves ont fait des demandes de RDV auprès de Monsieur Condon (responsable des centres de loisirs) de la ville afin de parler des dysfonctionnements du centre et d'anticiper le fonctionnement du centre dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires qui rentrera en œuvre à Colombes en septembre 2014.



Union des Parents Indépendants de Colombes



A ce jour, nous sommes en attente d'un rendez vous.

Rythmes scolaires (2014-2015) Temps Périscolaire

Rencontre avec Madame Chauvat pour remplir le questionnaire de la Mairie concernant la mise en place des rythmes scolaires.

La mairie va ensuite étudier les réponses dès janvier 2014.

Par ailleurs, des comités de suivi ont lieu avec la mairie et les directeurs de centre de loisirs pour évoquer la mise œuvre de cette réforme sur Colombes. A ce jour, pour les maternelles, il n'y a pas d'activité définie. La mise en place de la réforme des rythmes scolaires reste encore très floue.

Pour rappel, les dispositions retenues par la mairie de Colombes:

- L'horaire d'entrée de l'école est maintenu à 9h le matin
- Le temps de la pause méridienne est maintenu à 1h30
- La demi-journée supplémentaire retenue sera le mercredi de 9h à 12h
- La fin de classe sera à 15h45 (au lieu de 16h30 actuellement) avec mise en place de TAP (Temps d'Accueil Périscolaire) jusqu'à 16h30. Puis, à partir de 16h30, temps périscolaire inchangé jusqu'à 18h30.

Horaires d'école

L'autorisation de Madame l'Inspectrice concernant une entrée anticipée (11h50 et 16h20) a pris fin en janvier 2014. Désormais, pour tous les enfants (y compris ceux dont des frères et sœurs sont en primaire à Maintenon) les horaires sont 9h-12h et 13h30-16h30.

Les représentants des parents d'élèves ont fait des demandes de poursuite de la dérogation concernant l'anticipation des ouvertures pour les parents qui doivent aller chercher des enfants en élémentaire. Nous attendons les réponses et décisions.